

Public concerné

Agriculteurs-trices des départements 79 et 86, en lien avec le territoire MSA POITOU

Durée

1 jour(s) / 7h

Lieux / dates

20/03/2025 > Vouillé

Responsables de stage :

Celine SOURISSEAU

Contacts :

Lucie GEOFFRION

FORMATION

Prévenir et évaluer les risques professionnels sur son exploitation

Objectifs

- Décrire les caractéristiques de la nouvelle conditionnalité sociale.
- Mettre en oeuvre ses obligations réglementaires de sécurité en tant qu'employeur de main d'oeuvre.
- S'approprier les bases du DUER pour analyser les risques professionnels sur une exploitation.
- Réaliser une ébauche de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Programme

- Les caractéristiques de la nouvelle conditionnalité sociale, les points à respecter, les modalités de contrôle et les conséquences en cas de non-respect.
- Les obligations réglementaires de sécurité en tant qu'employeur de main d'oeuvre.
- Les obligations de sécurité et les documents obligatoires.
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels : intérêt, objectifs, utilité...
- Les bonnes pratiques et la méthodologie pour réaliser son document d'évaluation des risques.

Méthodes pédagogiques

- Apports, exercices, remise fiche, mis

Modalités d'évaluation

- Les capacités seront évaluées dans le cadre d'un quiz diagnostic des connaissances en entrée de formation et dans le cadre d'un quiz d'évaluation des acquis en sortie de formation

Intervenant

Raphaèle GONTIER, conseillère en Prévention - MSA POITOU
Stéphanie BOUTANT, conseillère Agronomie - CIA 1779

Prérequis

- Aucun

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

